

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Direction interrégionale PJJ

Grand Ouest

Arrêté du 12 septembre 2023 relatif à la composition de la liste des représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux des départements Seine-Maritime, Eure, Calvados, Manche, Orne, Ille-et-Vilaine, Côtes-d'Armor, Finistère, Morbihan, Loire-Atlantique, Vendée, Maine et Loire, Mayenne, Sarthe

NOR : JUSF2324659A

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de dépouillement des résultats du vote des représentants du personnels élus au comité social d'administration de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest pour la composition la liste des représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux départementaux de Seine-Maritime, Eure, Calvados, Manche, Orne, Ille-et-Vilaine, Côtes-d'Armor, Finistère, Morbihan, Loire-Atlantique, Vendée, Maine et Loire, Mayenne, Sarthe ;

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux de Seine-Maritime, Eure, Calvados, Manche, Orne, Ille-et-Vilaine, Côtes-d'Armor, Finistère, Morbihan, Loire-Atlantique, Vendée, Maine et Loire, Mayenne, Sarthe, les personnes suivantes :

Rang	Nom Prénom
1	SOUCHU Magali
2	BIET Jili
3	POUCHOUX Céline
4	CHENU Julia
5	CABIOCH Guy
6	MALARY Nadège
7	BOULANGER Virginie
8	GRIMAUULT Angeline
9	ADE Clarisse
10	JACQUELINE Jean-Marc
11	DESHAYES Mathieu
12	LE CORRE Sarah
13	GOVERNEUR Pierre
14	TINTILLIER Céline
15	JAMOIS Clément

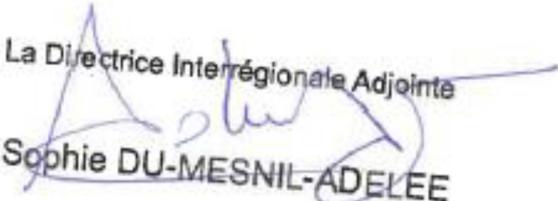
Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à RENNES le 12 septembre 2023

La Directrice Interrégionale Adjointe

Sophie DU-MESNIL-ADELEE

